

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 juillet à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de JOURGNAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06 juillet 2021.

Marie-Laure LAVERGNE est élue secrétaire de séance et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Francis THOMASSON, Marie-Pascale FRUGIER, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Pascal GAYOU, Stéphane FAROUT, Alain MAURIN, Élodie CHOQUET, Magalie FAUCHER, Michel RENAULT, Marie-Laure LAVERGNE, Gaëtan GOUMILLOUX, Laurent BLANCHER, Julien DAGRON, Sabine LOTTE, Cindy BERNARD.

### Tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022.

**Monsieur le Maire** explique que la commune remplit toujours les conditions pour bénéficier de la mesure « cantine à 1 euro ». Ce dispositif permet aux communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale et ayant mis en place une tarification sociale de la cantine comprenant au moins 3 tranches, de facturer le repas à un euro aux foyers de la 1<sup>ère</sup> tranche tarifaire et de bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de deux euros par repas facturé.

Pascal GAYOU expose suite à la réunion du 13 juillet 2021 la nécessité de fixer pour l'année scolaire 2021/2022 les tarifs de la cantine scolaire comme suit :

✓ Repas enfant :

Tranche	Quotient familial	Tarif
1	De 0 à 700	1,00 € *
2	De 701 à 1000	2,55 €
3	De 1001 à 1300	2,60 €
4	> à 1300	2,70 €

\* Dans le cas où la commune ne serait pas ou plus éligible au dispositif « cantine à 1 euro », le tarif de la tranche 1 serait de 2,50 €

✓ Repas adulte : 5,60 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables dû à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour l'année scolaire 2021/2022.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision des tarifs.

### Tarifs et conditions de mise à disposition des salles communales et du mobilier.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs et conditions de mise à disposition des salles communales et du mobilier.**

Pascal GAYOU présente suite à la réunion du 13 juillet 2021 de la commission finance la révision des tarifs suivants :

<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE + EXTENSION</b>	
<b>Habitants de la Commune</b> (le week-end)	
- petite salle + cuisine	<b>250,00 €</b>
- extension restaurant scolaire	<b>100,00 €</b>
<b>Habitants de la Communauté de Communes</b> (le week-end)	
- petite salle + cuisine	<b>300,00 €</b>
- extension restaurant scolaire	<b>120,00 €</b>
<b>Habitants hors Communauté de Communes</b> (le week-end)	
- petite salle + cuisine	<b>400,00 €</b>
- extension restaurant scolaire	<b>160,00 €</b>
Couverts :	<b>0,50 €</b>
<b>Percolateur :</b>	
- prêt	<b>10,00 €</b>
- caution	<b>200,00 €</b>
Arrhes location :	<b>100,00 €</b>
Caution ménage (en cas de nettoyage insuffisant) :	<b>80,00 €</b>
Caution restitution en l'état :	<b>600,00 €</b>
<b>Jeunes – 25 ans domiciliés commune 1 fois/an pour manifestation non lucrative</b>	
- petite salle + cuisine uniquement :	<b>125,00 €</b>
- caution restitution en l'état :	<b>1 000,00 €</b>
<b>Associations communales :</b>	
- jusqu'à 3 fois par an pour manifestations à but lucratif	<b>GRATUIT</b>
- au-delà de 3 fois par an	<b>150,00 €</b>
<b>Associations hors commune :</b>	
- pour un pot amical (réunion, manifestation sportive, culturelle...)	<b>GRATUIT</b>
<b>PRET/LOCATION MATERIEL</b>	
- prêt de tables et bancs aux habitants de la commune : 1 table et/ou 2 bancs	<b>2,00 €</b>
- associations communales	<b>GRATUIT</b>
- prêt de chaises (par 10) aux habitants de la commune	<b>5,00 €</b>
- associations communales	<b>GRATUIT</b>
<a href="#">Les chaises doivent être utilisées à l'intérieur exclusivement</a>	
- prêt du matériel de sonorisation (réservé aux associations communales)	<b>GRATUIT</b>
- caution	<b>300,00 €</b>

Le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité la révision des tarifs.

### Personnel Communal

- Monsieur le maire explique que suite à l'accroissement des tâches liées au protocole sanitaire du covid, il convient de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 deux emplois permanents :
  - ✓ un agent de service polyvalent pour : service des repas au restaurant scolaire, entretien des locaux scolaires et communaux, garderie périscolaire et surveillance des enfants, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour **28 heures hebdomadaires**.
  - ✓ un agent pour l'aide au service des repas au restaurant scolaire et surveillance des enfants dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour **4 heures 30 hebdomadaires**.
  - ✓ Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

### Projet de réhabilitation/extension de la mairie

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réponse négative des Bâtiments de France sur le projet et nous demandent de le revoir en tenant compte de leurs exigences.

Monsieur le maire doit rencontrer Madame MORELLET, Architecte des Bâtiments de France le mardi 20 juillet afin de lui proposer un nouveau plan et échanger sur les différentes possibilités prévues pour ce projet.

### Questions Diverses

Monsieur le maire expose au conseil municipal, les nouvelles données du SIEPAL (Schéma intercommunale d'étude et de programmation de l'agglomération de Limoges) regroupant 65 communes, à savoir la validation le 07 juillet 2021 du SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Le SCOT définit pour 10 à 15 ans les nouvelles orientations générales de l'organisation du territoire.

Michel RENAULT fait un point sur sa participation au collège d'Isle concernant le projet d'utilisation raisonnée des réseaux sociaux par les jeunes et leur famille, afin de se battre contre le harcèlement numérique et de ses conséquences. Madame la principale du collège d'Isle souhaite sensibiliser le maximum d'acteurs et se faire aider par les mairies ainsi que par d'autres partenaires en mettant en place des interventions plénières et d'ateliers dans les écoles.

De plus, un autre projet est en cours au collège d'Isle : celui de « l'engagement citoyen », afin de sensibiliser les jeunes sur l'éducation civique. En lien avec ce projet, Michel RENAULT propose au conseil municipal de se poser la question sur la possible création d'un Conseil Municipal des Jeunes au sein de notre commune.

La séance est levée à 19 h 30.